

Annexe 5 – Recommandation 12.3

Proposition de programme de travail de l'Accord pour le biennium 2020-2021

Le Comité scientifique et technique de l'Accord Pelagos relatif à la création en Méditerranée d'un Sanctuaire pour les mammifères marins, ci-après dénommé « Accord Pelagos » :

Rappelant l'article 4 de l'Accord Pelagos, qui stipule que « Les Parties s'engagent à prendre dans le sanctuaire les mesures appropriées [...] pour garantir un état de conservation favorable des mammifères marins en les protégeant, ainsi que leur habitat, des impacts négatifs directs ou indirects des activités humaines. » ;

Rappelant l'article 12, paragraphe 2 de l'Accord Pelagos, qui stipule que « [les Parties] encouragent et favorisent :

- a) les programmes de recherche, nationaux et internationaux, visant à permettre le suivi scientifique des dispositions [de l'Accord Pelagos] ;*
- b) les campagnes de sensibilisation auprès des professionnels et autres usagers de la mer et des organisations non gouvernementales [...] » ;*

Rappelant l'article 10 de l'Accord Pelagos, qui stipule que « Les Parties se concertent en vue d'harmoniser autant que possible les mesures établies en application des articles [1 à 9 de l'Accord Pelagos] » ;

Rappelant l'article 11 de l'Accord Pelagos, qui stipule que « Sans préjudice des dispositions pertinentes du droit international et le cas échéant de la réglementation de la Communauté Européenne, les dispositions [établies aux articles 1 à 10 de l'Accord Pelagos] n'affectent pas le droit des Parties d'établir des mesures nationales plus strictes. » ;

Rappelant l'article 14, paragraphe 1 de l'Accord Pelagos, qui stipule notamment que « dans la partie du sanctuaire située dans les eaux placées sous sa souveraineté, chacun des Etats Parties [à l'Accord Pelagos] est compétent pour assurer l'application des dispositions y prévues » ;

Rappelant la résolution 6.1 de l'Accord Pelagos relative au Plan de gestion 2016-2022 adoptée lors de la sixième Réunion des Parties à l'Accord Pelagos tenue du quinze au seize décembre deux-mille-quinze à Hyères (France) ;

Sur la base :

- du Plan de gestion 2016-2022 annexé à la résolution 6.1 de l'Accord Pelagos adoptée lors de la sixième Réunion des Parties à l'Accord Pelagos tenue du quinze au seize décembre deux-mille-quinze à Hyères (France) ;
- des propositions formulées par le Secrétariat permanent, en consultation avec les Secrétariats des Accords ACCOBAMS et RAMOGE ;

1. *recommande* aux Parties la proposition de programme de travail pour le biennium 2020-2021 reportée en appendice, sans préjudice de la mise en place d'actions de conservation déjà existantes ;
2. *recommande* aux Parties de porter un soutien aux activités du programme de travail par des contributions financières et en nature ;

3. *recommande* aux Parties de communiquer régulièrement au Secrétariat permanent et au Comité scientifique et technique tous les projets et les activités mis en place dans le cadre de la proposition de programme de travail ;
4. *invite* le Secrétariat permanent à poursuivre sa coopération et à développer des activités avec les Secrétariats des autres organisations pertinentes, telles que l'Accord RAMOGE, l'ACCOBAMS, le CAR/ASP, la CGPM, etc. ;
5. *invite* le Secrétaire exécutif à soumettre la présente recommandation aux Parties à l'Accord Pelagos.

Appendice – Proposition de programme de travail pour le biennium 2020-2021

#	Intitulé de l'action	Lien avec les documents de l'Accord	Produits / Résultats attendus	Budget	Leader	Partenaires (à titre indicatif)	Échéance
PARTIE 1 – CONNAISSANCE DE L'ECOSYSTEME, DES ESPECES ET DES ACTIVITES							
1.1 – Causes de la perte et de la dégradation d'habitat							
1.1.1 – Pollution physico-chimique due aux activités anthropiques							
1	Suivre le projet sur les pollutions chimiques et biologiques d'origine terrestre sélectionné dans le cadre de l'appel à projets 2017 et élaboration de propositions de mesures de gestion	Texte Accord (art. 5, 6 et 12), PDG (actions 1, 2, 3 et 4)	Note de suivi et propositions de mesures de gestion	24 933€ (sur reliquats)	SP / CST/ PFNx	Organisation porteuse du projet et partenaires, organisations gouvernementales internationales dont ACCOBAMS et RAMOGE, REMPEC	2020
1.1.2 – Extractions minières / hydrocarbures							
-	-	-	-	-	-	-	-
1.1.3 – Construction d'infrastructures							
-	-	-	-	-	-	-	-
1.1.4 – Biomasse							
-	-	-	-	-	-	-	-
1.1.5 – Pollution acoustique							
-	-	-	-	-	-	-	-
1.1.6 – Changements climatiques							
-	-	-	-	-	-	-	-
1.2 – Abondance et distribution des espèces							
2	Définir un cadre pour la valorisation et l'utilisation des données de suivi existantes pour l'évaluation des populations dans le Sanctuaire Pelagos, notamment suite aux résultats de l' <i>ACCOBAMS Survey Initiative</i>	Texte Accord (art. 5 et 12), PDG (actions 13, 14)	Note	Budget de fonctionnement	CST	SP, ACCOBAMS	2020-2021
3	Encourager les programmes de suivi systématique, en prenant en considération les expériences des projets réalisés par la France et l'Italie, ainsi que l' <i>ACCOBAMS Survey Initiative</i> et les activités de suivi dans le cadre	Résolution 7.3	Encouragement des programmes de suivi systématique	Éventuels fonds nationaux (à la discrétion des Parties)	Parties	SP, CST	2020-2021

	de la DCSMM et de l'IMAP de la Convention de Barcelone, afin d'évaluer les tendances de densité et d'abondance des populations						
1.3 – Activités anthropiques							
1.3.1 – Pêche professionnelle et aquaculture							
-	-	-	-	-	-	-	-
1.3.2 – Trafic maritime commercial							
-	-	-	-	-	-	-	-
1.4 – Stress toxicologique et impact des déchets marins							
4	Suivre le projet sur les pollutions dues aux plastiques (dont les micro plastiques) et filets fantômes, sélectionné dans le cadre de l'appel à projets 2017 et élaborer des propositions de mesures de gestion	Texte Accord (art. 5, 6, 7 et 12), PDG (actions 24 et 25)	Note de suivi et propositions de mesures de gestion	24 900 € (sur reliquats)	SP, CST, PFNx	Organisation porteuse du projet et partenaires, organisations gouvernementales internationales dont ACCOBAMS et RAMOGE	2020
5	Soutenir la mise en place de termes de référence relative aux méthodes standard harmonisées aux échelles méditerranéennes (IMAP) et européennes (MSFD) pour l'évaluation des impacts des plastiques sur les cétagés (méthodologie de diagnostic tant sur les individus échoués que vivants)	Résolution 7.4	Soutien à la mise en œuvre	Éventuels fonds nationaux (à la discrétion des Parties)	Les Parties	SP, CST, Projet COMMON, Projet <i>Med Interreg - Plastic Busters MPAs</i> , Projet <i>Plastic for Litter</i>	2020-2021
6	Renforcer la collaboration entre les réseaux nationaux d'échouages, également en prenant part à l'atelier sur les nécropsies organisé par l'ACCOBAMS, afin notamment d'améliorer le suivi sanitaire et l'étude de l'impact des contaminants sur les mammifères marins	Résolution 7.4	Renforcement de la collaboration entre RNE	4 500 € (sur reliquats) & Éventuels fonds nationaux (à la discrétion des Parties)	Parties / SP	CST, ACCOBAMS	2020-2021
1.5 – Sanctuaire							
7	Mettre à disposition les études menées dans le Sanctuaire Pelagos et en réaliser un inventaire afin de faciliter la définition et la priorisation des actions de recherche	Texte Accord (art. 5), PDG (action 2)	Inventaire	Budget de fonctionnement	SP	Parties, CST, SP, partenaires, parties prenantes	2020-2021
PARTIE 2 – PREVENTION ET ATTENUATION DES IMPACTS ET DES PRESSIONS ANTHROPIQUES, ET GESTION DES SITUATIONS D'URGENCE							
2.1 – Activités anthropiques ayant un impact sur les individus (à court terme) et des effets à moyen-long termes sur les populations du Sanctuaire							

2.1.1 – Embarcations / navigation (whale watching)							
8	Poursuivre la promotion de la labellisation des opérateurs de <i>whale watching</i> en mettant l'accent sur le label HQWW ®	Texte Accord (art. 8), PDG (action 29)	Renforcement du partenariat avec les opérateurs labellisés dans le Sanctuaire	Budget de fonctionnement	SP	Parties, ACCOBAMS, partenaires HQWW ® (Souffleurs d'Ecume, CIMA Research Foundation, AMPN)	2020-2021
2.1.2 – Embarcations / navigation (collisions)							
9	Suivre le projet sur la réduction des collisions entre les navires et les grands cétacés sélectionné dans le cadre de l'appel à projets 2017 et élaborer des propositions de mesures de gestion	Texte Accord (art. 5), PDG (action 32)	Note de suivi et proposition de mesures de gestion	24 989 € (sur reliquats)	SP, CST, PFNx	Organisation porteuse du projet et partenaires, ACCOBAMS, armateurs	2020
10	Poursuivre la promotion des systèmes de prévention des collisions entre les navires et les grands cétacés et mettre à jour les termes de référence de l'atelier sur les collisions entre les navires et grands cétacés pour l'organiser, le cas échéant en collaboration avec WWF MedPO, en 2020	Texte Accord (art. 12), PDG (action 32)	Sensibilisation accrue des acteurs pertinents / mise à jour des termes de référence de l'atelier	8 000 € (sur reliquats)	SP, CST	Parties, partenaires (ACCOBAMS, WWF MedPO etc.), armateurs	2020
11	Poursuivre l'encouragement du rapportage dans la base de données de la CBI des événements de collision qui se sont vérifiés dans le Sanctuaire Pelagos (y compris ceux évités)	Texte Accord (art. 12), PDG (action 30)	Communication / promotion de la base de données de la CBI	Budget de fonctionnement	SP	Parties, CBI, ACCOBAMS, responsables nécropsie ou commandants	2020-2021
2.1.3 – Embarcations / navigation (dérangement en général)							
-	-	-	-	-	-	-	-
2.1.4 – Acoustique							
12	Approfondir, pour chaque espèce concernée et dans les zones à risque identifiées, les analyses de risques du bruit issu des navires en fonction des bandes de fréquence d'énergie maximale et suivant les types d'embarcations, en tenant compte des autres initiatives existantes, notamment dans le cadre de la DCSMM et de l'IMAP de la Convention de Barcelone	Résolution 7.5	Approfondissement des analyses des risques du bruit issu des navires	Éventuels fonds nationaux (à la discrétion des Parties)	Parties	SP, CST	2020-2021
2.1.5 – Interactions avec la pêche							
-	-	-	-	-	-	-	-

2.1.6 – Extractions minières / hydrocarbures							
-	-	-	-	-	-	-	-
2.1.7 – Construction d’infrastructures							
-	-	-	-	-	-	-	-
2.1.8 – Biomasse							
-	-	-	-	-	-	-	-
2.1.9 – Sanctuaire							
13	Étude et mise en œuvre des propositions de mesures de gestion des projets internationaux financés par le Secrétariat Permanent de l’Accord Pelagos	Texte Accord (art. 4), PDG (Part II)	Note proposition de mesures de gestion et leur mise en œuvre	10 000 € (sur reliquats)	CST/SP/PFNx	Parties	2020-2021
14	Faciliter l’harmonisation des mesures nationales prises dans le cadre de l’Accord et mettre en place un groupe de travail pour un partage d’expérience relatif à l’organisation et l’encadrement des manifestations motonautiques	Texte Accord (art. 10), PDG (action 26)	Harmonisation des mesures	Éventuels fonds nationaux (à la discrétion des Parties)	SP, CST, Parties	Parties	2020-2021
15	Promouvoir les mesures d’atténuation identifiées dans le cadre du projet <i>Med Interreg – Plastic Busters MPAs</i>	Texte Accord (art. 10), PDG (action 26)	Etude et promotion des mesures d’atténuation	Budget de fonctionnement & Budget adopté dans le cadre du projet <i>Med Interreg – Plastic Busters MPAs</i>	CST, SP, PFNx	Parties, partenaires	2020-2021
2.2 – Situations d’urgence							
16	Étudier la faisabilité et la pertinence de l’adoption de protocoles pour la protection des mammifères marins dans des situations d’urgence, telles que le déversement d’hydrocarbures	Texte Accord (art.5, art.6.2, art.13) PDG (action 4)	Évaluation de faisabilité et étude d’un protocole	Budget de fonctionnement	CST, SP, PFNx	Parties, REMPEC, ACCOBAMS, RAMOGE,	2020-2021
PARTIE 3 – COMMUNICATION, SENSIBILISATION ET IMPLICATION DU PUBLIC ET DES ACTEURS DU MILIEU							
17	Étudier les synergies entre les mesures de gestion et de protection des mammifères marins et des autres espèces	PDG (action 41)	Note	Budget de fonctionnement	CST	Parties, SP ACCOBAMS, RAMOGE, CAR/ASP, CGPM, etc.	2020-2021
18	Assurer la liaison et faciliter la coopération	Texte Accord	Partenariats avec les	Budget de	SP	Parties, CST	2020-

	entre les Parties, et entre celles-ci et les organisations internationales pertinentes, gouvernementales et non gouvernementales et assurer la représentation de l'Accord dans les organisations pertinentes pour en assurer son rayonnement	(art. 12), Règlements intérieurs, PDG (action 54)	organisations internationales pertinentes	fonctionnement			2021
19	Développer des partenariats avec les AMP / Parcs nationaux situés dans le Sanctuaire et avec les Sanctuaires de mammifères marins situés au-delà	Texte Accord (art. 12), PDG (action 53)	Partenariats avec toutes les AMP / Parc naturels situés dans le Sanctuaire et avec les Sanctuaires de mammifères marins situés au-delà	Éventuels fonds nationaux (à la discrétion des Parties)	Parties	SP, CST, partenaires (Office français de la biodiversité, MATTM, ISPRA, Direction de l'Environnement de Monaco, AMPN, SPA/RAC, RAMOGE, etc.)	2020-2021
20	Poursuivre la promotion de la Charte de partenariat avec les communes et réviser la Charte au moyen d'un bilan de cette dernière (par exemple, réflexion sur l'ajout des Aires marines éducatives, etc.)	Texte Accord (art. 12), PDG (actions 50 et 56)	Renforcement du partenariat avec les communes du Sanctuaire	Éventuels fonds nationaux (à la discrétion des Parties)	Parties	SP, RAMOGE	2020-2021
21	Soutenir des formations liées aux mammifères marins et à leurs habitats	Texte Accord (art. 12), PDG (action 49)	Soutien aux formations	Éventuels fonds nationaux (à la discrétion des Parties)	Parties	SP, ACCOBAMS, partenaires (communes signataires, partenaires HQWW®, etc.)	2020-2021
22	Créer de nouveaux supports de communication (poster, kit de sensibilisation à destination du jeune public et des écoles, <i>newsletter</i> , etc.) et poursuivre et mettre à jour la plateforme de communication externe (site internet, réseaux sociaux, film, e-mailing, bulletins de liaison, conférences, participations aux actions de sensibilisation, etc.)	Texte Accord (art. 12), Règlements intérieurs, PDG (action 51)	Nouveaux supports de communication et plateforme de communication interne renforcée répondant aux besoins des Parties	Budget de fonctionnement	SP	Parties, CST, partenaires (communes signataires, AMP/Parcs nationaux inclus dans le Sanctuaire, partenaires HQWW®, etc.)	2020-2021
23	Organiser la 2 ^{ème} Rencontre internationale des Communes signataires de la Charte de Partenariat Pelagos	Texte Accord (art.12), PDG (actions 50 et 56)	Événement de sensibilisation	20 000 € (sur reliquats)	SP	Parties, Parc national de Port-Cros, AMP Portofino, communes signataires, RAMOGE, etc.	2021

24	Identifier et organiser un événement de sensibilisation et/ou de promotion des actions de l'Accord dans le cadre de la <i>Monaco Ocean Week</i>	Texte Accord (art.12), PDG (Partie 3)	Événement de sensibilisation	5 000 € (sur reliquats)	SP	CST, Parties, partenaires	2020-2021
25	Relayer, auprès des partenaires et associatifs, les lignes directrices qui seront élaborées par l'ACCOBAMS sur la collecte et l'utilisation de données de sciences participatives et proposer une initiative dédiée à soumettre à l'approbation des Points focaux nationaux	Résolution 7.3	Proposition d'une initiative dédiée	Budget de fonctionnement	SP / CST	ACCOBAMS	2021
PARTIE 4 – GOUVERNANCE DE L'ACCORD, SUIVI ET EVALUATION DU PROGRAMME DE TRAVAIL							
26	Établir une procédure pour la mise à jour régulière des priorités de recherche	Texte Accord (art. 5 et 12), PDG (action 26)	Procédure	Budget de fonctionnement	CST	Parties, SP, partenaires	2020
27	Sur la base de la procédure établie et des données recueillies, mettre à jour le bilan de l'existant et établir les nouvelles priorités de recherche et des critères de mise à jour périodique de ces priorités	Texte Accord (art. 5 et 12), PDG (action 26)	Mise à jour du bilan de l'existant et nouvelles priorités de recherche	Budget de fonctionnement	CST	Parties, SP, partenaires	2020
28	Sélectionner et embaucher l'Adjoint(e) au Secrétaire exécutif	Texte Accord (art. 12), PDG (action 52)	Adjoint au Secrétaire exécutif recruté en mars / avril 2020	Budget de fonctionnement	Parties, PFNx	CST	2020
29	Évaluer les conditions de mise en œuvre d'accueil de stagiaires au sein du Secrétariat permanent	Résolution 7.7	Étude de faisabilité	Budget de fonctionnement	SP, CST	Parties	2020-2021
30	Organiser les réunions de l'Accord : <ul style="list-style-type: none"> – réunion annuelle des Points focaux nationaux avant la fin du 1^{er} trimestre pour approbation du compte-rendu annuel des activités et des dépenses ; – 12^{ème} Comité scientifique et technique (2020) ; – 13^{ème} Comité scientifique et technique (2020) ; – 14^{ème} Comité scientifique et technique (2021) ; 	Texte Accord (art. 12), Règlements intérieurs, PDG (action 52)	Comptes rendus de réunion	Budget de fonctionnement	SP	CST	2020-2021

	<ul style="list-style-type: none"> - 8^{ème} Réunion des Parties en 2020 ; - 9^{ème} Réunion des Parties en 2021 - réunions extraordinaires éventuelles et réunions préparatoires des groupes de travail et du Comité scientifique et technique 						
31	Contribuer à la réalisation d'une plateforme collaborative des ASPIM	Texte Accord (art.16)	Création du profil et mise à jour	Budget de fonctionnement	SP	CAR/ASP	2020-2021
32	Finaliser l'attribution des fonctions du Secrétaire exécutif et de l'Adjoint(e) au Secrétaire exécutif et leur différenciation	Résolution 7.11	Projet de différenciation des rôles	Budget de fonctionnement	SP, PFNx	Parties	2020
33	Évaluer la mise en œuvre du plan de gestion 2016-2022 en vue de la rédaction du plan de gestion 2023-2029	Texte Accord (Art. 10 et 12)	Évaluation du plan de gestion	Budget de fonctionnement	SP, CST, PFNx	Parties	2021
34	Réviser et mettre à jour les règlements intérieurs	Rés. 6.2 et 6.4	Projet de révision	Budget de fonctionnement	SP, PFNx	Parties	2020
35	Informers régulièrement le SP et encourager les administrations à informer le SP sur les activités locales, régionales et nationales sur les mammifères marins	Texte Accord (Art. 5,12 et 13), PDG (action 52)	Transmission systématique de l'information au SP	Éventuels fonds nationaux (à la discrétion des Parties)	Parties	Administrations	2020-2021
36	Poursuivre le développement de la plateforme de communication interne (espace privé sur le site internet, e-mailing, participation aux réunions des Comités nationaux de pilotage, etc.)	Texte Accord (art. 5, 12 et 13), Règlements intérieurs, PDG (action 52)	Plateforme de communication interne renforcée	Budget de fonctionnement	SP	Parties, CST, partenaires	2020-2021
37	Évaluer l'opportunité de réaliser des actions visant à lever des fonds	Texte Accord (art. 12), PDG (action 54)	Étude de faisabilité	Budget de fonctionnement	SP, CST, PFNx	Parties, FPA2, WWF MedPO, IUCN Med, MedPAN	2020-2021
38	Communiquer aux bailleurs de fonds les priorités de recherche établies par l'Accord Pelagos et rappeler l'importance d'informer le Comité scientifique et technique des principaux résultats de recherche menés dans l'aire du Sanctuaire	Texte Accord (art. 12), PDG (action 49, 51,55)	Lettre d'information	Budget de fonctionnement	SP	Bailleurs de fonds de projets réalisés dans le Sanctuaire Pelagos, CST	2020-2021
39	Poursuivre la mise à jour régulière des bases de données de l'Accord en fonction des	Texte Accord (art. 5, 12 et	Mise à jour des bases de données	Budget de fonctionnement	SP	Parties, CST, partenaires	2020-2021

	informations reçues	13), PDG (action 52)					
40	Établir un inventaire des outils de communication de l'Accord Pelagos	PDG (action 45)	Inventaire	Budget de fonctionnement	SP	Parties, CST, partenaires	2020-2021
41	Établir un inventaire des instruments juridiques de l'Accord Pelagos	Texte Accord (art. 5) PDG (action 52)	Inventaire	Budget de fonctionnement	SP	Parties, CST, partenaires	2020-2021
42	Gérer le budget de l'Accord suivant les décisions des Parties et rédiger les comptes rendus annuels des dépenses	Texte Accord (art. 12), Règlements intérieurs	Comptes rendus des dépenses	Budget de fonctionnement	SP	Cabinet comptable	2020-2021
43	Rédiger les comptes rendus annuels d'activités	Texte Accord (art. 12), Règlements intérieurs, PDG (actions 51 et 52)	Comptes rendus d'activités	Budget de fonctionnement	SP	Parties, CST	2020-2021
44	Suivre et évaluer la réalisation du programme de travail en cours	Texte Accord (art. 12)	Note	Budget de fonctionnement	CST	Parties, SP	2020-2021
45	Inviter les Parties à considérer avec une attention particulière les « <i>best practice guidelines</i> » internationales relatives à l'application de la télémétrie satellitaire et des biopsies cutanées, afin de limiter les effets négatifs potentiels liés à ces techniques	Résolution 7.3, PDG (action 12, 14, 15)	Attention particulière des Parties portée à l'application de la télémétrie satellitaire et des biopsies cutanées	Éventuels fonds nationaux (à la discrétion des Parties)	CST	SP, Parties, CBI	2020-2021
46	Évaluer l'utilité et établir une procédure afin que les Parties puissent solliciter l'avis consultatif du Comité scientifique et technique à l'occasion de demandes présentées aux autorités nationales qui auraient recours à la télémétrie satellitaire, à des biopsies cutanées ou en cas de perturbation intentionnelle	Règlement intérieur COP (article 12 para.1)	Étude de faisabilité et établissement d'une procédure	Budget de fonctionnement	SP, CST	SP, Parties, CST	2020-2021
47	Évaluer la faisabilité pour le Secrétariat permanent de faciliter les démarches administratives pour les chercheurs auprès des autorités compétentes	PDG (action 52)	Étude de faisabilité	Budget de fonctionnement	SP	PFNx, CST	2020-2021